

## Charte de l'éta lonnier

Est considéré comme éta lonnier, toute personne qui exploite pour son compte un éta lon approuvé à reproduire dans un stud-book.

1. L'éta lonnier s'engage à adhérer à la Société Hippique Percheronne de France et être à jour de ses cotisations.
2. Tout éta lonnier signataire de cette charte s'engage à la respecter et à en tenir une copie à disposition de sa clientèle.
3. L'éta lonnier s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la reproduction des équidés et à la porter à la connaissance de son client.
4. L'éta lonnier s'engage à :
  - 4.1. Contrôler la puce électronique de la jument à saillir.
  - 4.2. Envoyer sous 15 jours la déclaration de premier saut et la déclaration de naissance à l'IFCE.
  - 4.3. Remettre à son client, après complet règlement des sommes dues, le certificat de saillie.
5. L'éta lonnier s'engage à héberger, nourrir et soigner en bon père de famille tous les équidés dont il a la garde. Il tient un registre d'élevage à jour et s'est déclaré comme détenteur d'équidés.
6. L'éta lonnier s'engage à tenir informé le propriétaire, ou le gérant des animaux qui lui sont confiés, des problèmes de santé importants qu'ils rencontreraient lors de leur séjour dans leur établissement.
7. La prime d'approbation sera attribuée lors d'un concours modèle et allures. L'éta lon présenté devra être à jour de ses vaccinations contre la grippe.
8. L'éta lonnier s'engage à avoir souscrit
  - 8.1. Une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et valable jusqu'à la fin de la saison de monte.
  - 8.2. Une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité en tant que gardien d'animaux et valable jusqu'à la fin de la période pendant laquelle il garde les animaux en pension.
9. Toute violation aux engagements de cette charte expose le membre adhérent contrevenant à son retrait de la liste des éta lonniers agréés par la Société Hippique Percheronne de France.

Je soussigné, M. \_\_\_\_\_, éta lonnier dans la race percheronne, déclare avoir pris connaissance de la présente charte et atteste de mon activité d'éta lonnier.

Prestataire de service auprès d'une clientèle et/ou sur mes propres juments, je suis en capacité de fournir : les titres de propriété de mes juments, les factures que j'adresse en bonne et due forme à ma clientèle, et je tiens une comptabilité régulière, à disposition de l'administration.

La Société Hippique Percheronne de France

L'éta lonnier

Le Président

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_